

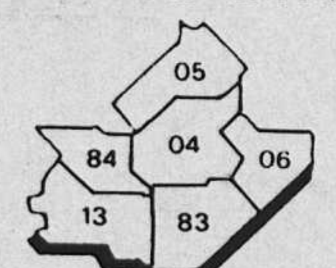
DLP 29-10-85562121



Avertissements agricoles

ISSN 0759-9616

PROVENCE ALPES COTE D AZUR



MINISTERE DE L'AGRICULTURE DIRECTION DE LA QUALITE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B.P. 95 - 84140 MONTFAVET Téléphone (90) 88.21.83

- ARBORICULTURE - CULTURES LEGUMIERES - GRANDES CULTURES -

24 Octobre 1985 - N°21

ARBORICULTURE

LE CAMPAGNOL PROVENCAL (Pitymys duodecimcostatus S.)

Ce campagnol a une activité et des moeurs uniquement souterraines .Sa présence se traduit par de petites buttes de déblais de terre à la surface du sol .

On note depuis plusieurs années une recrudescence de la pullulation de cette espèce en Provence .

Ce ravageur est à l'origine de très sérieux dégâts le plus souvent aux plantations fruitières de Provence et notamment aux vergers de pommiers .

Il décortique les racines et la partie enterrée du collet de nombreux arbres fruitiers et même de jeunes peupliers brise-vent, leur croissance est arrêtée, la récolte compromise et les sujets atteints peuvent succomber au printemps ou durant une sécheresse estivale .

On observe aussi de graves dégâts en cultures maraîchères et en particulier sur asperges .

LUTTE -

En vergers on la pratique en fin d'automne et en hiver après avoir ramassé tous les fruits, même à terre .

1. - *Testez la présence des campagnols* en quadrillant la surface atteinte par des fosses (30 cm x 20 cm x 20 cm) disposées en quinconce tous les 10 mètres sur chaque rangée d'arbres fruitiers (soit environ 200 à 300 fosses par hectare, suivant les cultures et l'intensité de l'attaque) .

Mettre une demi-pomme non traitée dans chaque fosse et refermer soigneusement cette fosse avec : paille compressée ou tuile ou sac à engrais, etc ...

Deux jours après, on observe les pommes rongées ou disparues (fosses actives) .

2. - *Lutte proprement dite* : dans ces fosses actives, on remplacera les pommes attaquées ou consommées totalement par des demi-pommes préalablement trempées dans un concentrat huileux de chlorophacinone à 0,25 % (nombreuses spécialités) .

Renouvelez les pommes traitées au fur et à mesure de leur consommation par visite des fosses tous les 2 jours pendant une dizaine de jours .Si nécessaire, recreusez les fosses contrôlées avant de les réalimenter .

Arrêtez la lutte lorsque la consommation aura totalement cessé .Si des fosses sont visitées après plus de 10 jours de lutte, il s'agira le plus souvent de réinfestation venant de l'extérieur .Dans ce cas, il sera prudent de maintenir une seule ligne de fosses séparant la culture du voisinage infesté .

P.137

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" Directeur Gérant P Duffaud CPPAP N° 478 AD

ABONNEMENT 1er janv 31 dec 100F
à Régie de recettes DDA CCP Marseille 9660 74 V

N.B. - Avant toute généralisation de la lutte, s'assurer qu'il s'agit bien du *campagnol provençal* en creusant notamment quelques fosses à proximité des dégâts observés et contrôler si les pommes sont bien consommées; si ce n'est pas le cas, il s'agit sans doute de *taupes* justiciables du piégeage .

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE LA CAROTTE -

Le vol d'automne commence .Chaque année des dégâts apparaissent dans les parcelles où aucune lutte n'a été effectuée .

Dans le cas où la désinsectisation par application d'un insecticide microgranulé date d'avant le 15 Août, commencez la protection par pulvérisation sur le feuillage des carottes .

Date présumée de récolte	Date de traitement
Avant le 15 Novembre	traitement inutile
Avant le 24 Novembre	dès réception du bulletin
Avant le 5 Décembre	renouvelez le 6 Novembre
Avant le 18 Décembre	renouvelez le 18 Novembre
Avant le 1er Janvier	renouvelez le 30 Novembre

Les matières actives utilisables sont :

bromophos éthyl	(NEXAGAN)	60 g M.A./hl
bromophos méthyl	(NEXION)	50 g M.A./hl
chlorfenvinphos	(BIRLANE)	60 g M.A./hl
diéthion	(RHODOCIDE)	50 g M.A./hl
trichloronate	(PHYTOSOL)	50 g M.A./hl

MALADIES DE LA CAROTTE (Rappel) -

cf. bulletin N°16 bis .

MALADIES DES CHOUX (*Alternaria - Mildiou*)

La protection ne se justifie que dans les parcelles très humides .

En présence de dégâts sur les feuilles du coeur, effectuez un traitement avec un produit à base de manèbe, mancozèbe ou captafol .

OIDIUM DU FRAISIER (Rappel) -

cf bulletin N°16 bis .

------0000------